

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 23 mars 2023

Date de convocation : 17 mars 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Date d'affichage : 17 mars 2023

Nombre de Conseillers présents : 11

Nombre de Conseillers votants : 15

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaient présents : Mme MOISAN, M CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, CUCULI, BRIARD, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : M CALLIOT pouvoir à M CHOLET, Mme MEHOUSAS pouvoir à Mme MARTIN, Mme DURAND pouvoir à Mme CHATELLIER, Mme NABUCET pouvoir à Mme COQUELIN

Etaient absents : MM RENOUARDIERE, BELLANGER, LEMOINE.

M CHOLET est nommé secrétaire.

RAPPORTEUR : Mme MOISAN

DELIBERATION N°2023-2-020 : Modification du tableau des effectifs

Madame le Maire expose à l'Assemblée que suite aux mouvements de personnel, aux agents en disponibilité et à un avancement de grade, il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

Filière Police :

Suite à la mutation d'un agent, il convient de supprimer un poste de brigadier-chef principal.

Filière technique :

Trois postes sont vacants suite à la mise en disponibilité de ces derniers. Il n'y a pas d'obligation statutaire à conserver ces postes. En conséquence, il convient de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Suite à avancement de grade d'un agent, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et par voie de conséquence de supprimer l'ancien poste sur le grade d'adjoint technique territorial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Modifie le tableau des effectifs tel que présenté à effet du 1^{er} avril 2023 et annexé à la présente délibération,

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,
Michele MOISAN



Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 24 mars 2023.

Le Maire,

Michèle MOISAN



TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} avril 2023

FILIERE	CATEGORIE	GRADE	TC/TNC	DHS	POURVU	VACANT
Administrative	A	Attaché Principal	TC	35	1	0
	C	Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe	TC	35	4	0
	C	Adjoint administratif Principal 2 ^{ème} classe	TC	35	1	0
	C	Adjoint administratif territorial	TNC	17,5/35	1	0
		Sous-Total				7
Culturelle	B	Assistant de conservation principal 2 ^{ème} classe	TC	35	1	0
		Sous-Total				1
Technique	B	Technicien Territorial Principal 2 ^{ème} classe	TC	35	1	0
	C	Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe	TC	35	4	0
	C	Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe	TNC	33/35	1	0
	C	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	TC		4	0
	C	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	TNC	32/35	1	0
	C	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	TNC	21/35	1	0
	C	Adjoint Technique Territorial	TC		6	1
	C	Adjoint Technique Territorial	TNC	8/35	1	0
		Sous-Total				19
Police	C	Brigadier-Chef Principal	TC	35	1	0
	Sous-Total				1	0
TOTAL					28	1